

PARIS, le 23 Mai 2008

Commission de l'INTERESSEMENT (UCANSS) Bilan de l'Exercice 2007

La Commission de l'Intéressement, prévue à l'article 7 du PROTOCOLE D'ACCORD du 30/06/05 s'est réunie à l'UCANSS le mercredi 13 Mai 2008. Comme d'habitude, les documents chiffrés ont été adressés tardivement : excepté les tableaux de la branche Famille, les autres documents ont été remis en séance aux représentants des Fédérations ce qui ne permet pas d'appréhender autant de données, en dépit des explications fournies par les représentants des branches, en séance.

1 – Les résultats 2007 :

Pour l'année 2007, le niveau de la masse globale d'intéressement en est resté à 1,50% de la masse salariale hors charges. Elle n'a pas été revalorisée pour cette année malgré les demandes réitérées de la CFTC et la CFDT, seules Fédérations signataires du dispositif.

Le montant de la masse globale d'intéressement, toutes branches confondues, s'établit à un peu plus de 77.530.000€ et le nombre de bénéficiaires est de 154.178 ETP au titre de l'exercice 2007 (versement en juillet 2008). Ce chiffre est à rapporter de l'effectif de 170.194 agents ayant travaillé dans l'Institution en 2007 (chiffres UCANSS).

11 – La branche Maladie :

Pour un effectif de 91.801 ETP éligibles à l'Intéressement (diminution de 2.119 ETP, soit -2.25% des effectifs), la branche MALADIE mobilise une masse globale d'Intéressement de 48.090.437.Millions€, soit une légère augmentation du montant de la masse nationale d'intéressement de 0,84%, soit un peu moins de 400.000e!

Le taux de réussite national par rapport aux 3 séries d'indicateurs retenus (Régulation : poids de 40% - Qualité de service : poids de 40% - Performance : poids de 20%) s'établit pour 2006 de la façon suivante :

- taux de réussite national : 86,38% (contre 88,82% en 2006 et 80,20% en 2005)
- Taux de réussite locale : 74,61% (contre 75,16% en 2005)

Le montant moyen distribué par ETP s'établit à 425,50€ € contre un montant de 414.9€ pour le précédent exercice ce qui représente une hausse de 2,56%

La part individuelle nationale se calcule en la Part nationale d'Intéressement (PNI) par le nombre total d'ETP: elle s'établit en 2007 à 225,50€ contre 238€ en 2006 (pour l'exercice 2006). La part individuelle locale moyenne à 200€e

La branche maladie comptant 218 Organismes rangés en 9 secteurs (soit CPAM / CGSS / DRSM / CRAM / URCAM / UGECAM / CTI / CEIR / CNAMTS) , il faut noter les faits suivants :

- l'ensemble des 218 Organismes- sauf 1 Organisme- touchent la part nationale (soit la somme uniforme de 225,50€
- Le coefficient de performance locale varie pour les CPAM de 60,34% à 91,73% (performance locale moyenne = 74 ,60%) et la prime d'intéressement – part locale de 158,04€ à 240,26€.

12 – La branche famille :

Pour un effectif de 34.818 ETP en 2007 (contre 35.184 en 2006, soit une diminution de 1,04% du même ordre que l'année précédente), la branche Famille mobilise une masse globale d'Intéressement de 15,700 Millions€, soit une somme stable sur ces 2 exercices.

Le montant maximal par ETP s'établit à 464€ (part individuelle nationale maximale : 226€ / part individuelle locale : 238€) Le montant de la part locale s'échelonne de 119€ à 238€, sachant qu'une seule CAF (La Guyane) n'est pas éligible à l'intéressement.

La part nationale résulte de l'atteinte d'objectifs mesurés selon 15 indicateurs.. La part nationale se calcule à l'aide d'une note de performance institutionnelle qui s'élève à 4,8 sur 5 en 2007 car seuls les 2 derniers objectifs n'ont pas été atteints. (qualité de la prévision budgétaire des PS & taux de régularisation des PS).

La part locale d'intéressement est déterminée à partir d'une note locale de performance mesurés selon 10 indicateurs (soit les dix premiers de la grille nationale). Cette prime varie de 119€ pour le niveau le plus bas (soit CAF du Vesoul & et du val d'Oise) et 238€ maximum (85 Organismes atteignent cette note maximum de performance contre 107 en 2006).

13 – La branche recouvrement :

Pour un effectif de 14.135 ETP (soit une diminution de 326 ETP par rapport à 2006 après une réduction de 189 ETP entre 2005 et 2006), la branche RECOUVREMENT mobilise une masse globale d'Intéressement de 7.113.000 €, en faible progression. (+0,85%)

Le montant maximal par ETP s'établit à 503,20€ (part individuelle nationale maximale : 251,60€ / part individuelle locale : 251,60€)

Tous les Organismes de la branche Recouvrement recevront une prime d' INTERESSEMENT.

1 - La performance nationale est déterminée au vu des résultats obtenus par les URSSAF sur l'ensemble de 13 indicateurs nationaux qui font l'objet d'une pondération. Ils sont répartis en 4 axes de progrès, soit :

- Ä mobiliser la branche au service du cotisant. (4 indicateurs pondérés à 25%)
- Ä renforcer la contrôle et la lutte c/ le travail illégal – consolider les performances du recouvrement.(5 indicateurs pour 40%)
- Ä Optimiser la gestion de trésorerie et renforcer l'expertise sur le financement.(1 indicateur pondéré à 10%)
- Ä Renforcer le pilotage et l'efficience du réseau (3 indicateurs pondérés à 25%).

.Le coefficient de performance nationale pour l'exercice 2007 est égal à 90,55% (contre 90,85% en 2006).Ce résultat comme celui des années précédentes témoignent puissamment de l'efficacité des URSSAF et de leurs personnels lesquels ont repris de nouvelles et importantes missions tout en rendant un nombre de postes significatifs.la part individuelle nationale s'établit à 227,82€, en progression de 3,06%.

2 - La part individuelle locale s'établit, à la moyenne,au montant de 206,69€ (205,37€ en 2006) avec des variations allant de 244€12 pour l'URSSAF la mieux classée (taux de performance de 98,8% pour l' URSSAF de Best) à 137€70 pour l'URSSAF la plus mal classée (taux de performance de 55,73% pour l'URSSAF d'Aurillac).

La performance locale des URSSAF se détermine à travers 15 indicateurs regroupés sous les 4 axes nationaux, le tout se déclinant de la façon suivante ;

- Ä mobiliser la branche au service du cotisant. (6 indicateurs pondérés à 25%)
- Ä renforcer la contrôle et la lutte c/ le travail illégal – consolider les performances du recouvrement.(5 indicateurs pour 25%)
- Ä Optimiser la gestion de trésorerie et renforcer l'expertise sur le financement.(5 indicateurs pondéré à 25%)
- Ä Renforcer le pilotage et l'efficience du réseau (2 indicateurs pondérés à 25%)

Le niveau de la performance locale reste élevée et s'établit en moyenne à 83,34%.

14 – La branche Retraite :

Pour un effectif de 13.424 ETP (soit une diminution de 30 ETP par rapport à 2006), la branche RETRAITE mobilise une masse globale d'Intéressement de 6.684.372 Millions€, en augmentation de 2,82% (la masse salariale – 456.091.444€ ayant augmenté dans la même proportion).

Le montant maximal par ETP s'établit à 509,64€ (prime individuelle nationale : 254,82€ / part individuelle locale : 254,82€) en progression de 3,06% par rapport à l'année prochaine.

Si tous les Organismes de la branche Retraite recevront une prime d' INTERESSEMENT, 3 Organismes ne percevront pas la prime locale (CRAM de Montpellier + CGSS de la Guadeloupe et de la Réunion).

1 - La performance nationale est déterminée au vu des résultats obtenus par les CRAM sur l'ensemble des 26 indicateurs de la COG (répartis en 5 axes de progrès). Le seuil de déclenchement du versement de la prime nationale d'Intéressement (PNI) est fixé à 75% des 12000 points mesurables, soit 900 points. Les axes stratégiques de la branche sont les suivants :

- À Axe Assurés (9 indicateurs)
- À Axe bénéficiaires de l'action sociale (2 indicateurs)
- À Axe financier (5 indicateurs).
- À Axe processus internes (9 indicateurs).
- À Axe ressources humaines (1 indicateur).

.Le coefficient de performance nationale pour l'exercice 2007 est égal à 93.86% (contre 94,04 % en 2006).Le seuil de déclenchement du versement de la PNI est fixé à 75% des 1200 points mesurables soit 900 points. La branche totalisant 1.126,30 points, la part nationale individuelle d'intéressement s'élève à 239,17 euros (soit 254,82€ x (1126,30/1200).

2 - La part individuelle régionale est identique au mode de calcul de la prime nationale d'intéressement : dès lors que la Caisse régionale atteint 900 points (ou 75% des points mesurables pour les CGSS), une prime locale d'intéressement est servie proportionnellement aux points obtenus. La part individuelle locale moyenne est de 216,95€.

2 – Discussion :

Est ce la transmission tardive de ces documents de synthèse ou l'effet d'une procédure en voie de banalisation, toujours est il que les échanges entre les partenaires sociaux et les représentants des caisses nationales sont restées assez générales ne rentrant pas trop dans le détail de chaque branche même si des représentants syndicaux de certaines branches ont mis l'accent sur le climat social difficile et les conditions de travail qui se dégradent. Alors même que la performance collective se situe à un niveau élevé comme en témoignent les résultats 2007.

Une première série de remarques a mis l'accent sur la complexité de ces dispositifs d'intéressement et sur le coût de gestion de ce qui finit par être ressenti « comme des usines à gaz », d'autant qu' à côté des trop nombreux indicateurs de l'intéressement viennent s'en ajouter d'autres. Il y a donc aussi les indicateurs des COG (Conventions d'objectifs et de gestion)...même s'ils recouvrent pour partie les premiers. Bref, l'impression des partenaires sociaux c'est que le contrôle de gestion désormais omniprésent finirait par prendre le pas sur la gestion !

Les critiques ont une nouvelle fois porté sur la prolifération des indicateurs qui brouillent la lisibilité de dispositifs introduits pour sanctionner la performance collective de chaque caisse. Le paradoxe a été souligné qui tient à la bonne performance des Caisses susceptibles d'être « mutualisées ». Une nouvelle fois des réserves sont émises – versant branche Maladie – sur la présence d'un indicateur économique (les économies attendues) sur lequel le personnel n'a que très partiellement la main : moyennant quoi, la performance national a (légèrement) baissé en 2007 (86,38% en 2007 contre 88,32%) en 2006) alors même que 13 indicateurs sur quinze sont en progrès. La faute au redémarrage de la dépense en médicaments ! A cette baisse de l'objectif d'économies est opposée la progression de visites des DAM et du contrôle des prescriptions d'arrêts de travail. La demande est faite une nouvelle fois d'une harmonisation des supports de présentation et d'une diminution des critères .mais l'accent a surtout porté sur la nécessité de revaloriser la rétribution des personnels pour leur contribution à de très bonnes performances, ce au travers d'un montant d'intéressement plus motivant...et plus crédible.

Des réunions de renégociation de l'intéressement sont au demeurant programmées d'ici le 30 juin 2008 date de démarrage d'un nouveau cycle, du moins espérons le.

X X X X X